PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
relative à une demande conjointe d'autorisation environnementale de recherches de gîtes géothermiques et d'ouverture de travaux miniers sur les communes de CORMELLES-LE-ROYAL (14) et de MONDEVILLE (14) présentée par la société STELLANTIS AUTO SAS

Demandeur : STELLANTIS AUTO SAS – 43 rue Jean Pierre Timbaud - 78300 POISSY
Adresse du projet : Boulevard de l'espérance 14123 CORMELLES-LE-ROYAL

L'arrêté préfectoral du 22 octobre 2026 prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours du **lundi 16 novembre 2026 (10h) au mercredi 16 décembre 2026 (16h)** inclus, portant sur la demande d'autorisation présentée par la société STELLANTIS AUTO SAS relative à une demande conjointe d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques et d'ouverture de travaux miniers sur les communes de CORMELLES-LE-ROYAL et de MONDEVILLE pour le projet de rénovation énergétique de l'usine STELLANTIS de Caen via géothermie.

M. Michel BAR, agriculteur retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Caen.

Sont concernées Cormelles-le-Royal, commune siège de l'enquête publique et d'implantation du projet et Mondeville, commune d'implantation du projet.

Le dossier comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique est déposé et mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7768 ;
- sur le site des services de l'État dans le Calvados : https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et technologiques/ICPE/Installations-classees-industrielles ;
- à la préfecture du Calvados, rue Daniel Huet 14032 Caen Cedex, au point d'accueil numérique (version électronique) et au bureau de l'environnement et de l'aménagement (version papier), le matin du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ;
- en mairie de Cormelles-le-Royal, 20 rue de l'Église – 14123 Cormelles-le-Royal, aux horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h ;
- en mairie de Mondeville, 5 rue Chapron – 14120 Mondeville, aux horaires d'ouverture suivants : lundi, mercredi, vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h, mardi : 12h – 17h, jeudi : 8h30 - 17h, samedi : 9h – 12h (2e et 4e samedi du mois).

Toute information technique sur le projet pourra être demandée auprès de la société STELLANTIS AUTO SAS à **projetgeocoolingcaen@stellantis.com .**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7768 ;
- par courriel à la préfecture : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr ;
- sur les registres disponibles aux mairies de Cormelles-le-Royal et de Mondeville, aux heures d'ouverture énoncées ci-dessus ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Cormelles-le-Royal ;
- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qu'il tiendra :

en mairie de Cormelles-le-Royal, 20 rue de l'Église – 14123 Cormelles-le-Royal
lundi 16 novembre 2026, de 10h à 12h ;
mercredi 2 décembre 2026, de 10h à 12h.

en mairie de Mondeville, salle des commissions, 5 rue Chapron – 14120 Mondeville
samedi 28 novembre 2026, de 10h à 12h ;
mercredi 16 décembre 2026, de 14h à 16h.

Les pièces du dossier sont communicables, au frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public en mairies de Cormelles-le-Royal et Mondeville, ainsi qu'à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

À l'issue de la consultation du public, le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

Fait à Caen, le 23 octobre 2026

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet de Vire

Signé numériquement par MARTIN LAFON 1724928
ND : C=FR, CN=MARTIN LAFON 1724928, GN=MARTIN, O=MINISTERE INTERIEUR, OU=0002 110014016, SN=LAFON, UID=1724928, organizationIdentifier=NTFR-110014016
Raison : Je suis l'auteur du document
Emplacement :
Date : 2026.10.23 12:38:06+02'00'
Foxit PDF Reader Version: 2026.1.1

Martin LAFON